



Alors que la première opération de régularisation des migrants avait concerné environ 25.000 personnes en 2014, le Maroc lance une nouvelle campagne.

Intégration des migrants subsahariens : Le Maroc va jusqu'au bout

Laila Zerrouk
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Depuis 2013, le Maroc a adopté une nouvelle politique migratoire qui a permis l'intégration économique et sociale des personnes en situation irrégulière.

Dans son grand élan d'ouverture sur le continent africain, le Maroc fait encore preuve de son irréfutable engagement envers les pays d'Afrique. En effet, le Royaume lance une nouvelle opération de régularisation des migrants en situation irrégulière. Selon un communiqué de la commission nationale chargée de la régularisation et l'intégration des migrants au Maroc, Sa Majesté Mohammed VI a ordonné le lancement immédiat de cette nouvelle phase. Déjà prévue pour fin 2016, «cette deuxième phase se déroulera selon les mêmes conditions que la première phase qui a eu lieu durant l'année 2014», souligne le communiqué. Si la première opération avait concerné environ 25.000 personnes, pour la plupart originaire d'Afrique subsaharienne et de Syrie, on ignore pour l'instant le nombre de personnes ciblées par cette nouvelle opération.

Dans son discours du 20 août 2016, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le Souverain avait rappelé que «le Maroc compte parmi les premiers pays du Sud à avoir adopté une politique solidaire authentique pour accueillir les migrants subsahariens, selon une approche humaine intégrée, qui protège leurs droits et préserve leur dignité». Notons à ce sujet que depuis 2013, le Maroc a prôné une nouvelle politique migratoire qui a permis l'intégration économique et sociale des personnes en situation irrégulière. Cette décision érige le Maroc en modèle en matière de respect des engagements internationaux concernant la protection des droits et de la dignité des migrants, tant au niveau national qu'international. Le Royaume a ainsi mis en place cette politique «sans condescendance, ni arrogance, ni dénigrement, ni discrimination». La régularisation des migrants s'est faite conformément «à des

critères raisonnables et équitables, en créant pour eux les conditions appropriées pour s'établir, travailler et vivre dignement au sein de la société». SM Mohammed VI avait noté dans son discours que «le Maroc a longtemps récusé les méthodes suivies par certains pour traiter les questions de la migration, méthodes qui se sont d'ailleurs révélées inopérantes. Par contre, il est fier de l'action qu'il mène dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des immigrés. Et il ne reviendra pas sur cette approche pratique et humanitaire».

Au cours de la tournée royale dans des pays d'Afrique subsaharienne, plusieurs chefs d'Etat ont tenu à féliciter le Royaume du Maroc pour sa politique migratoire.

Autrefois simple pays de transit, le Maroc est devenu progressivement un pays d'accueil, en raison notamment des flux, sans cesse croissants de migrants, en majorité originaires d'Afrique subsaharienne qui transitent par son territoire dans l'espoir de rejoindre l'Europe.



Au cours de la tournée royale dans des pays d'Afrique subsaharienne, plusieurs chefs d'Etat ont tenu à féliciter le Royaume du Maroc pour sa politique migratoire.

Critères

Cette opération exceptionnelle de régularisation des migrants en séjour irrégulier a débuté le 1er janvier et s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2014.

Elle concerne six catégories d'étrangers. Il s'agit des étrangers conjoints de ressor-

tissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune, des étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune, des enfants issus des deux cas susvisés,

des étrangers disposant de contrats de travail effectifs d'au moins 2 ans, des étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc, et des étrangers atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le 31 décembre 2013.

